

Modes d'exercice prévus par l'article 14 de la loi sur l'architecture et autorisant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement...		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement de mode d'exercice	...chaque année, avant le 31 mars
Libéral	<p>Vous exercez la profession d'architecte en nom propre.</p> <p>Vous établissez des projets architecturaux objets de demandes de permis de construire, et exercez des missions de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Vous êtes immatriculé(e) en tant que libéral, y compris libéral auto-entrepreneur ou libéral EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée).</p>	<p>Dans les 30 jours qui suivent votre inscription, vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle 1. Cette attestation devra vous couvrir à compter du 1^{er} jour de votre exercice professionnel.</p> <p><i>Si vous adoptez le régime de l'EIRL : vous nous renvoyez également une copie de votre déclaration d'affectation du patrimoine (www.cci.fr/web/eirl/la-declaration-d-affectation).</i></p>	<p>Vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle 1 et vous nous précisez par écrit la date de démarrage de votre activité et l'adresse de votre agence.</p> <p><i>Si vous adoptez le régime de l'EIRL : vous nous renvoyez également une copie de votre déclaration d'affectation du patrimoine (www.cci.fr/web/eirl/la-declaration-d-affectation).</i></p>	<p>Vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle légal (voir modèle 1).</p>
Associé d'une société d'architecture	<p>Vous détenez au moins une part du capital d'une société d'architecture inscrite à un Tableau régional de l'Ordre (même si vous n'y exercez pas d'activité).</p> <p>NB : si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice ou dans une autre société d'architecture, assurez-vous que les statuts autorisent ce cumul d'activité ou veillez à obtenir l'accord écrit de vos associés.</p>	<p><u>Si la société n'est pas encore inscrite à l'Ordre</u>, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son dossier de demande d'inscription, - et dans les 30 jours qui suivent l'inscription, une attestation d'assurance conforme au modèle 1. Cette attestation devra couvrir la société à compter du 1^{er} jour de son exercice professionnel. <p><u>Si vous vous inscrivez en tant qu'associé(e) d'une société déjà inscrite à l'Ordre</u>, en même temps que votre dossier de demande d'inscription, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses statuts à jour (datés, paraphés et signés par l'ensemble des associés) - et l'acte de cession de parts et/ou le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (daté, paraphé et signé par l'ensemble des associés). 	<p><u>Si vous devenez associé(e) d'une société déjà inscrite à l'Ordre</u>, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses statuts à jour (datés, paraphés et signés par l'ensemble des associés) - et l'acte de cession de parts et/ou le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (daté, paraphé et signé par l'ensemble des associés). 	<p>Vous nous transmettez l'attestation d'assurance de la société, conforme au modèle légal (voir modèle 1).</p> <p><i>Si votre société a été mise en sommeil, vous nous transmettez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un Kbis de moins de trois mois mentionnant cette mise en sommeil ; - et une attestation sur l'honneur modèle 14.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement...		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement de mode d'exercice	...chaque année, avant le 31 mars
Salarié d'un architecte	Vous êtes salarié(e) d'un(e) architecte ou d'une société d'architecture inscrit(e) à l'Ordre, et bénéficiez dans votre contrat de travail du statut d'architecte en titre.	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et une attestation sur l'honneur modèle 3.	Vous nous transmettez : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et une attestation sur l'honneur modèle 3.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 3.
Salarié d'une société d'architecture	<i>NB : si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice, veuillez à obtenir l'accord écrit de votre employeur.</i>			
Salarié d'une personne physique construisant pour son propre et exclusif usage	Vous exercez pour le compte d'une personne physique ou morale de droit privé - qui édifie des constructions pour son propre et exclusif usage (et n'a notamment pas l'intention de vendre ou de louer ces constructions, sauf pour les personnes physiques) - et qui n'intervient pas dans le domaine de la construction – ni directement (études de projets, construction, restauration) ni indirectement (financement, vente ou location d'immeubles, achat ou vente de terrains, achat de matériaux ou d'éléments de construction) - et qui est dûment assurée pour les opérations que vous effectuez en son nom.	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription : - une attestation de votre employeur - et une attestation sur l'honneur modèle 4.	Vous nous transmettez : - une attestation de votre employeur - et une attestation sur l'honneur modèle 4.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 4.
Salarié d'une personne morale de droit privé construisant pour son propre et exclusif usage				
Salarié d'une SICAHR	Vous êtes salarié(e) architecte d'une société d'intérêt collectif agricole.	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle 1.	Vous nous transmettez : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle 1.	Vous nous transmettez l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle légal (voir modèle 1).

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement...		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement de mode d'exercice	...chaque année, avant le 31 mars
<p>Salarié d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme</p>	<p>Vous êtes salarié(e) d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.</p> <p><i>Par exemple : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. Il y a 52 agences d'urbanisme, regroupées au sein de la Fédération Nationale des agences nationales d'urbanisme : http://www.fnau.org</i></p> <p>Vous n'établissez aucun projet architectural dans le cadre de cette activité.</p>	<p>Vous joignez à votre dossier d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur <u>précisant l'activité exercée</u>. - et l'attestation sur l'honneur modèle 5. 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur précisant l'activité exercée - et l'attestation sur l'honneur modèle 5. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 5.</p>
<p>Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre</p>	<p>Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'État ou d'une collectivité territoriale et exercez des missions de maîtrise d'œuvre.</p> <p>NB :</p> <p><i>1/ L'État et les collectivités territoriales sont dans la plupart des cas soumis à la loi MOP. Ils ne peuvent vous confier une simple mission de conception : ils sont en effet tenus de vous confier l'intégralité de la mission de base (pour les opérations de construction ou de réhabilitation ou de réutilisation d'un ouvrage existant)</i></p> <p><i>2/ Si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice, veillez à obtenir l'accord écrit de votre hiérarchie (décret n° 81-420 du 27 avril 1981).</i></p>	<p>Vous joignez à votre dossier d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur - et l'attestation sur l'honneur modèle 6. 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur - et l'attestation sur l'honneur modèle 6. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 6.</p>

Autres champs d'activités permettant le port du titre mais n'habilitant pas l'architecte à exercer la profession

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement d'activité	...chaque année, avant le 31 mars
Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre	Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'État ou d'une collectivité territoriale et n'exercez aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire de l'architecte dans le cadre de cette activité.	Vous joignez à votre dossier d'inscription : - une attestation d'employeur <u>précisant l'activité exercée</u> - et l'attestation sur l'honneur modèle 7.	Vous nous transmettez : - une attestation d'employeur <u>précisant l'activité exercée</u> - et l'attestation sur l'honneur modèle 7.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 7.
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé	<p>Vous exercez en nom propre ou au sein d'une société non inscrite à l'Ordre une ou plusieurs activités parmi les suivantes, en dehors de toute fonction de maîtrise d'œuvre ou commerciale : programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage (hors bâti existant), expertise, formation, diagnostics (hors bâti existant) et/ou conseil.</p> <p>Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'architecture</p> <p>Attention : l'inscription dans cette rubrique limite vos champs d'intervention et ne vous permet pas d'exercer de missions de maîtrise d'œuvre. Pour ne pas restreindre votre activité, demandez à être inscrit(e) sous le mode « libéral », ou inscrivez votre société à l'Ordre.</p>	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription : - une attestation sur l'honneur modèle 8 ; - et l'attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant la/les activité(s) déclarée(s).	Vous nous transmettez : - une attestation sur l'honneur modèle 8 ; - et l'attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant la/les activité(s) déclarée(s).	

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement d'activité	...chaque année, avant le 31 mars
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié non associé	<p>Vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'architecture, - vous ne disposez d'aucune part dans l'entreprise qui vous salarie, - vous n'exercez pas de fonction commerciale, - votre employeur n'a pas pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction, - vous n'établissez pas de projets architecturaux objets de demandes de permis de construire. 	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation sur l'honneur modèle 9.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 9.	
Exercice dans un CAUE	Vous exercez au sein d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation de votre employeur et une attestation sur l'honneur modèle 10.	Vous nous transmettez une attestation de votre employeur et une attestation sur l'honneur modèle 10.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 10.
Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre mer non soumise à la loi sur l'architecture	<p>Vous exercez exclusivement la profession d'architecte à l'étranger ou dans l'une ou l'autre des collectivités d'outre-mer suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle Calédonie - Saint-Pierre-et-Miquelon - Saint-Martin - Saint-Barthélemy - Polynésie Française - Wallis-et-Futuna. 	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation sur l'honneur modèle 11.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 11.	
Sans activité momentanée	<p>En cours d'inscription, vous êtes temporairement empêché(e) d'exercer toute activité professionnelle pour l'un des motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liquidation judiciaire - ou maladie - ou période de recherche d'emploi. 		<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 12, que vous accompagnez de l'un ou l'autre des justificatifs suivants, daté de moins de trois mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justificatif de liquidation judiciaire, - ou certificat médical/bulletin d'hospitalisation - ou attestation du Pôle emploi - ou avis de paiement d'indemnités de chômage ou de RSA. 	
Retraité	Vous êtes retraité(e) et avez cessé toute activité professionnelle.		Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 13.	

Modèles d'attestations d'assurance et d'attestations sur l'honneur

Modèle n° 1	Attestation d'assurance « Libéral - Société d'architecture »
Modèle n° 2	Attestation d'employeur « Salarié(e) d'un architecte, d'une société d'architecture, d'une SICAHR »
Modèle n° 2 bis	Attestation d'employeur « Salarié(e) d'un CAUE »
Modèle n° 3	Attestation sur l'honneur « Salarié(e) d'un architecte ou d'une société d'architecture »
Modèle n° 4	Attestation sur l'honneur « Salarié(e) d'une personne physique ou morale de droit privé construisant pour son propre et exclusif usage »
Modèle n° 5	Attestation sur l'honneur « Salarié(e) d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité territoriale »
Modèle n° 6	Attestation sur l'honneur « Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre »
Modèle n° 7	Attestation sur l'honneur « Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre »
Modèle n° 8	Attestation sur l'honneur « Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé »
Modèle n° 9	Attestation sur l'honneur « Exercice d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié(e) non associé(e) »
Modèle n° 10	Attestation sur l'honneur « Exercice dans un CAUE »
Modèle n° 11	Attestation sur l'honneur « Exercice exclusif à l'étranger ou dans une Collectivité d'Outre-mer »
Modèle n° 12	Attestation sur l'honneur « Sans activité momentanée »
Modèle n° 13	Attestation sur l'honneur « Retraité(e) »
Modèle n° 14	Attestation sur l'honneur « Société en sommeil »